

peu rémunéré. On sacrifie trop à un parti, à un système. On fait moins des citoyens que des partisans. L'éducation nationale est absente. On n'enseigne pas qu'on doit plus à sa famille qu'à soi, plus à sa patrie qu'à sa famille, plus à l'humanité qu'à sa patrie. Ce n'est pas que l'état actuel des choses ait été sans mérite; non, telle n'est pas notre pensée. Mais il semble qu'à l'avenir les mêmes résultats ne reparaitront plus; il semble, au contraire, qu'on ne peut trouver le bien-être matériel ni l'avancement intellectuel dans l'état de choses existant parce qu'il est impuissant à faire disparaître les maux qui nous menacent comme à satisfaire l'enthousiasme de la jeunesse canadienne.

Mais je me demande surtout avec anxiété ce qu'est le roman au milieu de tout cela. Chacun son opinion et je respecte celle de mon voisin; mais je suis loin d'être persuadé que la lecture du roman est la grande cause de notre apathie. Je le demande, à part quelques imberbes qui veulent occuper leurs loisirs, trouve-t-on en Canada, cette plaie hideuse que l'imagination du correspondant nous dépeint avec des traits si expressifs. Je ne vois nulle part la jeunesse livrée à la passion de la lecture du mauvais roman.

La vie réelle en Canada, se prête trop peu à la poésie et à l'imaginaire pour ne pas détourner les intelligences du domaine de la fiction.

L'article de M. Bellemare s'applique avec beaucoup plus de vérité à la France qu'au Canada, à Paris plutôt qu'à Montréal. A Montréal?... mais c'est à peine si on peut avoir de bons livres pour les répandre dans le public! A propos, MM. les Pères de la Cité, à quand une bibliothèque publique comme dans les petites villes des Etats-Unis?.....

Non, si le mauvais roman attirait réellement l'attention de notre jeune population je crierais moi aussi haro sur cet ennemi; mais attendons qu'il arrive. Quand on a dépassé vingt ans, tous nos loisirs font place à l'embarras dans lequel on se trouve lorsqu'il s'agit de se caser dans une position quelconque; il n'y a plus de place pour la fiction.

Donc, suivant nous, la cause de notre *abrutissement intellectuel* est inhérente à notre situation politique; l'effet qu'elle produit se nomme *découragement* et non ineptie, suffisance, paresse.

EDMOND LAREAU.

LE PAPE.

Des Correspondances d'Italie disent que la réception de Victor Emmanuel à Rome a été peu enthousiaste et prétendent que la population est toujours attachée au souverain pontife. Le roi d'Italie fait tout ce qu'il peut, paraît-il, pour se gagner les bonnes grâces du pape et l'engager à rester à Rome, mais les correspondants le comparent à un voleur qui remettrait une partie de ce qu'il aurait volé. L'un d'eux dit "qu'on lui a tant pris qu'il ne lui reste plus que les aumônes des fidèles et mêmes des infidèles. Car le Grand Turc vient de faire à l'auguste prisonnier un présent vraiment royal. Mais avec ces aumônes Pie IX soulage efficacement son peuple. Après avoir épuisé ses ressources pécuniaires, le St. Père fait distribuer aux familles pauvres et ruinées, les lits, etc., qui servaient à meubler les chambres des Pères du Concile à qui la pauvreté ne permettait pas de se pourvoir eux-mêmes. Pourriez-vous vous imaginer comment les régénérateurs de Rome interprètent cet acte de générosité? Ils y voient la preuve que Pie IX a perdu tout espoir de réunir le Concile. Et ils triomphent dans cette pensée.

"Hier, une quarantaine d'enfants, filles des familles patriennes, étaient admises auprès du St. Père. Une de ces enfants, chargée de parler au nom de ses compagnes, s'en est acquittée d'une manière si touchante que tous les assistants pleuraient à chaudes larmes. Le St. Père lui-même était profondément ému, et il trouva dans son cœur des paroles qui ne firent que redoubler l'émotion générale.

"Pie IX jouit d'une parfaite santé. Il est plein de courage et aussi plein d'espoir. Quant au sort du Vatican, qu'on a vu l'auguste prisonnier, il semble que l'avenir est plus consolant, l'horizon s'éclaircit, les nuages se dissipent.

"Les romains s'inspirant des sentiments de celui qui est leur vie et leur amour, sont aussi remplis de confiance. Ils comptent sur la Providence qu'ils tâchent de se rendre favorable, par une vie d'abnégation, de sacrifice et de prières. Les Eglises sont remplies. Avec le premier de l'an, s'est ouvert une suite de Triduum, non seulement à Rome, mais dans toute l'Italie, pour obtenir le triomphe de l'Eglise et la délivrance de son Chef héroïque.

"Tant de prières toucheront le cœur de Dieu et une année si bien commencée, verra indubitablement le triomphe.

"Le Saint Père, (suivant sa coutume) à l'occasion des fêtes de Noël, a envoyé des secours aux pauvres de Rome. Comme il lisait avec quelques-uns de sa Cour les demandes de plusieurs pauvres, il demanda s'il y avait celle d'un vieillard du quartier des morts? On répondit qu'il n'en avait pas présentée cette année. Eh bien! dit le St. Père, ça ne fait rien, portez lui quinze francs. En effet, un messager est envoyé vers le pauvre vieillard, qui dit qu'il n'avait pas voulu faire sa demande ordinaire, parce que le St. Père se trouvait cette année prisonnier dans le Vatican et dénué de ressources. Alors le messager lui présente les 15 francs en lui disant que le St. Père s'était souvenu nommément de lui, bien qu'il n'eût pas présenté de supplique. Le vieillard ému d'une si grande générosité, se mit à pleurer à chaudes larmes et refusa d'abord de prendre les 15 francs, ne voulant pas en priver le pauvre Pie IX. Le messager tenant absolument à les lui donner, le vieillard veut au moins que 5 francs soient reportés au St. Père, comme l'obole du vieillard!"

NOTRE-DAME DE LOURDES.

Voilà un bon et beau livre embaumé des parfums les plus purs de la religion, un livre destiné à produire au Canada comme en France, les plus douces et les plus profondes impressions sur les cœurs catholiques.

Il s'agit des apparitions de la Sainte Vierge à une pauvre fille du nom de Bernadette.

Ceux qui refusent de croire au surnaturel vont peut-être sourire à ce mot, mais qu'ils prennent la peine d'acheter et de lire cet ouvrage et ils seront convaincus, comme nous, que la vérité a mis là son cachet, et ils sortiront de cette lecture plus croyants. D'ailleurs rien de plus charmant que le récit de M. Lasserre, l'auteur de ce livre, rien de plus poétique et de plus sincère. Le caractère si naïf et si modeste de Bernadette, les apparitions de la Vierge, ses conversations avec la pauvre bergère, les miracles qu'elle accomplit, les protestations de l'incrédulité et les élans de la foi, les émotions si diverses et si touchantes de la population, tout cela est dit et raconté d'une manière ravissante.

CORRESPONDANCE.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

A MM. les Rédacteurs de *L'Opinion Publique*.

Je réclame un petit espace dans les colonnes de votre journal. Vos lecteurs, j'en suis sûr, n'en seront pas offensés, ils doivent être assez justes pour apprécier les motifs de ma demande.

Je ne viens pas ici plaider ma cause, ce n'est pas mon droit, encore moins me disculper, je n'en ai pas besoin.

Je viens protester contre un acte qui offense la société en blessant un de ses membres.

J'ai le malheur d'être l'offensé, tout en me croyant moins à plaindre que celui qui me blesse.

J'ai le tort d'avoir trop de franchise dans mes sympathies; le monde des courtisans et des lâches me paye ma sincérité par une basse et maligne jalousie.

Je n'empêche pas la malignité de me faire de la persécution, c'est son métier par nature, au grand jour je l'écrase. Qu'elle rampe dans l'ombre pour venir me mordre au talon, je n'en suis pas non plus surpris, c'est encore dans sa nature; tant pis pour elle si je l'atteins.

Mais ce contre quoi je m'insurge et je crie, c'est que des hommes que l'on doit croire honnêtes ouvrent par ineptie la voie à la persécution.

On déplore cette erreur chez un citoyen: on en gémit, on s'effraie quand c'est l'autorité qui fait de ces bévues, et l'on proteste.

C'est ce devoir que je remplis. J'ai déjà dit que j'étais en cause, je ne dois ni plaider ni commenter. Je ferai le récit très-simple et très-court d'un fait: que la conscience éclairée juge.

Je suis un homme public, ayant demandé à ma faible intelligence et à la vigueur de ma jeunesse de fournir sa contribution au bien de l'Etat.

A vingt-cinq ans (il y a de cela quatre ans) je devenais député aux Communes du Canada pour le comté de Beauharnois, n'ayant que mon énergie pour toute espérance, ma réputation pour toute ressource dans la vie.

La jalousie qui épargne si peu d'hommes dans le monde, n'a pas fait d'exception pour moi. Rarement a-t-elle été heureuse dans ses attaques. Aujourd'hui si elle ne triomphe pas, elle jubile, la justice a eu l'air de lui donner raison.

C'est de cet acte de la part de l'autorité que je me plains, comme d'une ineptie dont la société a le droit de s'effrayer.

La justice qui régit la société est si intimement liée à la raison que les fautes de celle-ci sont souvent équivalentes à l'injustice.

En trois mots voici les faits:

Un individu que je crois avoir raison de mépriser souverainement vient de me mettre au ban de l'opinion publique en m'accusant de parjure. Voici le fait criminel qu'il m'impute:

"Le 22 septembre dernier, appelé à la Cour Supérieure de Montréal à rendre témoignage dans une cause de Duncan vs. Lynch, on me demanda si je croirais sous serment Ulysse Janvier Robillard, l'individu dont j'ai parlé plus haut. A cette question, j'ai répondu que "pour ma part j'avais des raisons "qui pourraient m'empêcher de le croire sous serment, parce- "qu'à ma connaissance il s'était parjuré." Je qualifie ma réponse en disant qu'en "Janvier 1869, le dit Robillard, dans le "but de se venger de moi avait fait un affidavit par lequel il "m'accusait d'avoir fait une tentative d'assassinat sur sa per- "sonne; que des indictements avaient été soumis au Grand "Jury à ce sujet, et avaient été rejetés." J'ajoutais que dans cette occasion j'étais sûr que le dit Robillard avait juré ce qu'il savait être faux, je disais encore dans cette déposition, qu'après le rejet de ces indictements, le dit Robillard était venu à ma résidence me demander pardon et protester de son désir d'être à l'avenir mon meilleur ami. Etant transquestionné, j'avais encore dit que le même Robillard avait une fois "chargé à mon dédit un poêle que je n'avais jamais acheté, "que nous avions été en loi à ce sujet et que j'avais réussi."

C'est là, d'après cet individu, le parjure dont je me suis rendu coupable. C'est là toute son accusation.

Un homme sensé n'hésiterait pas un seul instant à sourire de pitié à une telle accusation.

Quand j'eus connaissance de cette plainte, je m'en moquai et confiant dans la pensée qu'elle devait s'écrouler d'elle-même sous son propre ridicule, je comparus devant Wm. H. Brehaut, Ecr., magistrat de police de cette ville. Ce magistrat ne me cacha pas d'abord son impression sur la pauvreté d'une telle plainte, mais comme on l'avait portée régulièrement devant lui, il lui fallait l'entendre.

Force me fut donc d'avoir l'air d'un accusé sérieux et de subir un interrogatoire, pour savoir si on ne devait pas m'obliger à comparaître devant les assises criminelles.

Le magistrat, avant de donner l'ordre de transmettre une plainte aux assises de la Cour du Banc de la Reine doit voir si cette plainte est suffisamment établie pour donner raisonnablement lieu à un indictement par la couronne.

Dans le cas actuel il ressort du témoignage de mon accusateur lui-même, de ses témoins et des documents qu'il produit:

10. Que de fait, le nommé Robillard m'avait en janvier 1869, accusé d'avoir voulu l'assassiner.

20. Que le Grand Jury, en mars 1869, devant qui le dit Robillard comparait, rejeta son accusation réduite pourtant alors à un simple assaut.

30. Que lui, Robillard, après le rejet de ces indictements et lorsque je le menaçais d'une poursuite en dommages, était venu chez moi, accompagné d'un ami, m'offrir une réconciliation.

4. Qu'il y avait eu une contestation en Cour de Justice, entre moi et le dit Robillard, contestation dont il a nié d'a-

bord l'existence, mais que le greffier de la Cour de Circuit de Beauharnois a prouvé.

C'est là ce que la poursuite elle-même a prouvé. Où donc me suis-je parjuré?

On ne dira pas que j'aie jamais nié sous serment un fait qui existe. Je me suis clairement expliqué en disant que lorsque cet homme m'accusait d'avoir attenté à sa vie, il avait dit faux et que pour cela, moi, je ne le croirais pas sous serment.

Suis-je parjure pour avoir dit cela, lorsque vingt-trois Grands-Jurés assermentés l'avaient dit avant moi; car enfin, que l'on soit ignorant tant que l'on voudra on ne pouvait pas, on ne devait pas se cacher que les Grands-Jurés ayant rejeté l'indictement en question, n'ont pas cru le nommé Robillard sous serment, puisqu'ils avaient devant eux sa déposition assermentée et qu'il comparait lui-même, assermenté devant eux.

L'insignifiant incident du poêle auquel, en désespoir de cause, on a essayé de rattacher la poursuite, n'a servi en fin de compte qu'à démontrer que le poursuivant Robillard se trompait ou se parjurait en niant formellement qu'il n'y avait jamais eu contestation judiciaire entre moi et lui.

Voilà le fait; voilà le dossier authentique. Et c'est là-dessus que l'on jette en pâture aux préjugés, à la malignité publique, la réputation d'un homme qui n'a que cette réputation pour fortune.

Le magistrat qui m'a renvoyé ce matin aux assises criminelles sur cette moquerie de plainte, n'a pas voulu la discuter, l'apprécier.

En rendant sa décision, il a dit lui-même qu'il ne discutait pas les faits du dossier qu'il avait devant lui; qu'il ne regardait qu'une chose, c'était de voir s'il y avait une accusation et qu'il y en avait une.

J'ai promis de ne rien commenter, je m'abstiens; la pitié, le mépris et le dégoût me viennent à la bouche.

M. Brehaut, vous qui vous êtes tant plaint des poursuites frivoles, des accusations téméraires, avez-vous songé sérieusement à votre décision de ce matin?

Avez-vous examiné et cherché à apprécier la teinte passionnée et injuste de cette poursuite? Sans décider le mérite même du fait criminel que l'on m'impute, avez-vous au moins apprécié le mérite de la mise en accusation?

Je me demande si je puis le croire.

Je ne voudrais pas vous accuser de mauvaise foi, ceux qui vous connaissent bien et qui vous aiment me disent que vous êtes bon et je veux les croire. Mais sachez que la société a le même droit de se plaindre de ce que vous n'avez pas su ou que vous n'avez pas voulu discuter et apprécier cette affaire. Dans l'organisation des sociétés, les erreurs de l'intelligence sont reprochables comme les fautes de la volonté.

Quand vous me disiez, ce matin, après avoir prononcé un arrêt qui ne m'affecte nullement moi-même, mais qui atteindra de si chères affections, quand vous me disiez que vous pensiez bien et que vous étiez certain que le grand jury n'approuverait pas cette plainte, j'ai compris que je ne devais pas vous imputer le moindre mauvais vouloir, mais seulement me lamenter de l'absence complète chez vous de la première qualité que l'on requiert d'un magistrat qui occupe une position telle que celle que vous occupez.

Je ne dis pas ces choses par crainte du résultat définitif de cette affaire. Quand la lutte se fera à armes égales, celui qui me poursuit aujourd'hui se relèvera encore meurtri de sa chute: heureux pour lui si l'amitié et la religion viennent encore me forcer à pardonner et oublier.

Je termine, M. le Rédacteur, en exprimant le regret profond que j'éprouve d'être obligé de dire des choses aussi pénibles que celles-ci, mais je dois à ma position, à mes amis, à ma famille de ne pas me laisser écraser sous un coup injuste; je dois à la société de signaler ce que je crois, ce que je sais être un danger que je ne provoyais pas pour moi, mais qu'il est de mon devoir d'essayer d'écartier pour l'avenir.

Je le fais sans arrière-pensée et sans passion, et je désire en prendre l'entière responsabilité en me souscrivant en toutes lettres.

Votre très-humble serviteur,

M. CAYLEY.

Montréal, 6 Février 1871.

PAUVRE ENFANT!

La femme... garde-malade; domiciliée rue Saint-Honoré, à Paris, avait été appelée pour poser quarante sang-sues, selon l'ordonnance du médecin, au sieur Durand S... rue St. Denis. Quand elle arriva, le malade, éprouvant le besoin de dormir, demanda que l'opération fut remise au lendemain matin. La femme C..., pensant qu'il n'y avait aucun inconvénient à satisfaire à ce désir, se retira en promettant de revenir à l'heure dite, et après avoir déposé sur la commode le bocal contenant les quarante annélides qu'elle avait apportés.

Les époux C... sont étroitement logés. La dame C..., qui s'est improvisé un lit près de celui de son mari, s'était trouvée obligée de placer près de la commode le berceau de leur petit garçon, âgé de onze mois. A minuit, elle se coucha, et, fatiguée de tout le travail, de toutes les inquiétudes qu'occasionnent à la mère de famille, dans un intérieur peu aisé, les soins d'un malade, elle n'avait pas tardé à s'endormir profondément.

Vers deux heures du matin, elle fut réveillée par un grand bruit. C'étaient les cris déchirants du mari mêlés à ceux de l'enfant. Elle se leva précipitamment, et, lorsqu'elle se fut procuré de la lumière, un spectacle horrible s'offrit à elle.

Le berceau était inondé de sang, à tel point que ce sang dégouttait sur le carreau, où il était lèché par le chat de la maison.

Les sang-sues couvraient le corps et particulièrement le visage du petit garçon; trois ou quatre s'étaient attachées autour de chaque œil.

Il était évident que c'était le chat qui avait renversé le bocal sur le berceau, sans que la mère, plongée dans son premier sommeil, eût rien entendu.

Elle se hâta de débarrasser le pauvre petit être des annélides et des fragments de verre qui le blessaient, puis elle courut chercher le médecin.

Après examen, le docteur a déclaré que la vie de l'enfant n'était pas en danger, mais que sa vue était irrévocablement perdue.

DÉCÈS.

A St. Jean Port Joli, le 6 courant, à l'âge de 40 ans, O. E. Bélanger, mécanicien, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne.—*Requiescat in pace.*